

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071473693

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

071418045 071473644 071473677 071473701

Fiche de données de sécurité

La fiche technique est conforme au règlement (CE) 1907/2006, au règlement (CE) 1272/2008 et au règlement (CE) 2020/878, US 29CFR1910.1200, Règlement sur les produits dangereux du Canada

Date d'émission : 6 Juin 2019
 Numéro de document : 001015
 Date de révision : 13 Juin 2022
 Numéro de révision : 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE, DE LA SOCIÉTÉ ET DE CE QU'ELLE FAIT

1.1 Identificateur du produit :

Nom commercial (comme étiqueté) : **Lucitone Digital Print™ 3D Denture Resin**
 Numéro de pièce/article : **906200 – 906206**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : **Denture base material**
 Restrictions d'utilisation : **Pour Utilisation Professionnelle Uniquement**

1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Nom fabricant/fournisseur : **Dentsply Sirona**
 Adresse fabricant/fournisseur : **1301 Smile Way
 York, PA 17404**
 Numéro d'article du fournisseur/ fabricant : **717-845-7511 (Information produit)**
 Adresse e-mail : **Prosthetics-SDS@dentsplysirona.com**

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Numéro de téléphone du contact d'urgence : **800-243-1942**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification SGH :

Santé	L'environnement	Physique
Lésions oculaires graves Catégorie 1 (H318) Toxicité reproductrice, Catégorie 2 (H361df) Sensibilisation de la peau Catégorie 1 (H317)	Toxicité chronique aquatique, Catégorie 2 (H411)	Non dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage :



Mention d'avertissement : Danger

Contient : Monomères organiques de méthacrylate et d'acrylate, photoinitiateur

Phrases de danger	Phrases de précaution
H317 Peut causer une réaction cutanée allergique. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H361 Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus. H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.	P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. P261 Évitez de respirer le brouillard, vapeur ou aérosol. P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail. P273 Éviter de libérer dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux. P308 + P313 En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon. P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / du personnel médical. P391 Ramasser les déversements. P405 Garder dans un endroit fermé à clé. P501 Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales.

2.3 Autres dangers : Aucun connu.

3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.2 Mélange :

Composants dangereux	C.A.S. #	N° EINECS / N° d'enregistrement REACH #	Classification	POIDS %
Méthacrylate d'uréthane	Exclusif	Exclusif	Non dangereux	40 à 50
Monomère de méthacrylate organique	Exclusif	Exclusif	Sensib. cutanée 1A, H317 Repr. 2, H361d Aq. Chronique 2, H411	40 à 50
Monomère acrylate organique	Exclusif	Exclusif	Lésions des yeux 1, H318 Sensib. cutanée 1B, H317 Aq. Chronique 2, H411	1 à 5
Photoinitiateur	Exclusif	Exclusif	Sensib. cutanée 1B, H317 Repr. 2, H361df	<1,5

Reportez-vous à la section 16 pour le texte complet des classifications du SGH.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours :

Yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en maintenant les paupières écartées. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Peau	Retirer les vêtements. Laver soigneusement la peau exposée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si une irritation ou une éruption cutanée se développe. Nettoyer les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	En cas d'irritation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Si elle est consciente, laver la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :

Provoque une grave irritation des yeux avec des dommages possibles. Peut causer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut cause réaction allergique cutanée. Les personnes sensibles aux méthacrylates peuvent développer une réaction allergique lorsqu'elles sont exposées à ce produit. Ce produit contient un composant suspecté de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître d'après des études sur des animaux.

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis :

Soin médical immédiat est requise en cas de contact avec les yeux.

Remarque à l'intention des médecins (traitement, tests et surveillance) : Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agent d'extinction :

Utiliser brouillard d'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée ou un produit chimique sec.

5.2 Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange :

Les hautes températures et la lumière du soleil peuvent provoquer une réaction de polymérisation. La décomposition peut libérer de la fumée ou des émanations âcres, ainsi que des oxydes de carbone et d'azote.

5.3 Conseil pour pompiers :

Procédures de lutte contre les incendies :	Refroidir les contenants et les structures exposés au feu avec de l'eau.
Précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans protection appropriée. Empêcher l'eau utilisée dans la lutte contre les incendies d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau naturels.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Éviter des fuites ou déversements dans l'avenir si cela peut être fait en toute sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection appropriés.

6.2 Précautions environnementales :

Signaler les déversements et les rejets au besoin aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

L'exposition au soleil ou à la lumière artificielle provoquera la polymérisation de la résine. Étaler la pâte pour maximiser la surface. Une fois que le matériau est dur, ramassez-le et placez-le dans un conteneur pour l'élimination. Laver soigneusement la zone de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections :

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements et équipements de protection. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil. Conserver le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et des contaminants qui peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions de sécurité lors de la manipulation des contenants vides.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles, tels que les agents oxydants puissants, les agents réducteurs puissants, les gaz inertes, les piègeurs d'oxygène et les peroxydes. Ne pas entreposer sous la lumière directe du soleil. Protéger contre les dommages physiques. Maintenir le conteneur bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pour utilisation professionnelle uniquement.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle :

Méthacrylate d'uréthane	Méthacrylate d'uréthane
Monomère de méthacrylate organique	Monomère de méthacrylate organique
Photoinitiateur	Photoinitiateur
Monomère acrylate organique	Monomère acrylate organique

Limites d'exposition biologique : Aucune établi

8.3 Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : Utiliser avec une ventilation d'échappement générale ou locale adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle ou lors du broyage de matériaux polymérisés (durcis).

Mesures de Protection Individuelle (EPI) :

Protection spécifique yeux/visage : Des lunettes de sécurité chimique recommandées.

Protection de la peau spécifique : Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire spécifique : Aucun ne devrait être nécessaire pour une utilisation normale. Lors du meulage, du polissage ou lorsque les niveaux d'exposition sont excessifs, un respirateur approuvé avec des cartouches anti-poussière/brouillard ou un respirateur à adduction d'air adapté à la forme et à la concentration des contaminants doit être utilisé. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes aux réglementations applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Dangers thermiques spécifiques : Aucun requis

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques :

Apparence :	Rose liquide visqueux	Limites d'exposition :	LIE : Aucune donnée disponible LSE : Aucune donnée disponible
Couleur :	Rose	État physique :	Liquide
Odeur :	Odeur caractéristique de type ester	Pression de vapeur (mmHg) :	Aucune donnée disponible
Seuil d'odeur :	Non disponible	Pression de vapeur relative à 20 °C : (Air = 1)	Aucune donnée disponible
pH :	Non disponible	Densité relative :	Aucune donnée disponible
Point de fusion/congélation :	Aucune donnée disponible	Solubilité(s) :	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Aucune donnée disponible	Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Point d'éclair :	> 200°F (93°C)	Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation : (n-BuAc = 1)	Aucune donnée disponible	Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Sans objet	Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible

9.2.1 Propriétés, caractéristiques de sécurité et résultats des tests pour les risques physiques : Aucun déterminé.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité : Aucun déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucun connu.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Instable si chauffé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation peut se produire. Les conditions conduisant à la polymérisation sont la chaleur excessive, l'épuisement des inhibiteurs d'atmosphère sans oxygène (dû au vieillissement excessif), la lumière directe du soleil ou la lumière ultraviolette et la contamination par des catalyseurs de polymérisation ou des matériaux incompatibles.

10.4 Conditions à éviter : Rayons directs du soleil.

10.5 Matériaux incompatibles : Éviter tout contact avec des agents oxydants, des agents réducteurs, des gaz inertes (atmosphère sans oxygène), des désoxygénants et des peroxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, méthacrylates et fumée irritante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets possibles sur la santé :

Yeux : Peut causer une grave irritation accompagnée de rougeurs et de larmoiements. Peut causer des dommages permanents aux yeux.

Peau : Peut causer une légère irritation. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une dermatite. Peut causer une réaction cutanée allergique (sensibilisation).

Ingestion : Peut être nocif si ingéré.

Inhalation : Aucune attendue lors d'une utilisation normale.

Effets chroniques sur la santé : Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.

Irritation des yeux / Dommages : Peut causer une grave irritation avec rougeur et larmoiement. Peut causer des dommages permanents aux yeux. Le monomère d'acrylate organique est sévèrement irritant pour les yeux et non irritant pour la peau.

Irritation de la peau / corrosivité : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Peut causer une réaction cutanée allergique. Photoinitiateur : Sensibilisation dans un test local de ganglions lymphatiques de souris. Les personnes sensibles aux méthacrylates peuvent développer une réaction allergique. Le monomère acrylate organique et le monomère méthacrylate organique sont sensibilisants dans les tests de maximisation sur cobaye.

Cancérogénicité : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun des composants de ce produit n'est répertorié comme cancérigène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'UE CLP.

Mutagénicité : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur la toxicité aiguë :

Méthacrylate d'uréthane: Aucune donnée disponible

Monomère acrylate organique : DL50 Orale rat - >2000 mg/kg

Photoinitiateur : DL50 Orale rat - >5000 mg/kg; Peau lapin DL50->2000 mg/kg

Données sur la toxicité pour la reproduction : Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou du fœtus.

Photoinitiateur : Les études animales montrent des malformations squelettiques chez la progéniture et des dommages aux testicules chez les animaux traités. Monomère acrylate organique : Les études animales ne montrent aucun effet indésirable sur la fertilité ou le développement de la progéniture.

Danger d'aspiration : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité systémique pour certains organes cibles exposition unique (STOT-SE) :

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité systémique pour certains organes cibles expositions répétées (STOT-RE) :

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucun connu

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité :

Ester de méthacrylate d'uréthane : 72 heures ErC50 *Desmodesmus subspicatus* (algue verte) - 2,28 mg/L; NOEC *Daphnia magna* - 0,291 mg/L

Monomère de méthacrylate organique : 96 heures CL50 *Leuciscus idus* - 10 mg/L; 48 heures CE50 *Daphnia magna* - 1,21 mg/L

Photoinitiateur : 48 heures LC50 *Oryzias latipes* - 6,53 mg/L; 48 heures CE50 *Daphnia magna* - 3,53 mg/L

Monomère acrylate organique : 48 heures CL50 *Leuciscus idus* - 11,5 mg/L; 48 heures CE50 *Daphnia magna* - 19,5 mg/L

Ce produit est classé comme toxique pour le milieu aquatique avec des effets néfastes à long terme. Les rejets dans l'environnement doivent être évités
12.2 Persistance et dégradabilité : Photoinitiateur : Pas facilement biodégradable. Monomère acrylate organique : Pas facilement biodégradable - 35,1% en 28 jours.
12.3 Potentiel bio-accumulatif : Aucune donnée n'est actuellement disponible.
12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée n'est actuellement disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non requis
12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucun connu.
12.7 Autres effets indésirables : Aucun connu

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

	14.1 N° UN	14.2 Nom d'expédition approprié UN	14.3 Classe de danger :	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Risques environnementaux
DOT	Aucun	Non réglementé- <20% en 28 jours.	Aucun	Aucun	Aucun
ADR/RID	UN3082	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Monomère de méthacrylate organique et Monomère de acrylate organique)	9	III	Oui
IMDG	UN3082	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Monomère de méthacrylate organique et Monomère de acrylate organique)	9	III	Polluant maritime
IATA/ICAO	UN3082	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Monomère de méthacrylate organique et Monomère de acrylate organique)	9	III	Oui

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur : Sans objet.

14.7 Transport en vrac selon les instruments IMO : Sans objet.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange :

Règlement fédéral américain

Loi de 1980 sur la réponse environnementale complète, l'indemnisation et la responsabilité (CERCLA) : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration CERCLA. De nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration des rejets. Signaler les déversements requis en vertu des réglementations fédérales, étatiques et locales.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Loi sur l'assainissement de l'eau (CWA) : Ce matériau n'est pas réglementé par la Clean Air Act.

Loi sur l'assainissement de l'air (CAA) : Ce matériau n'est pas réglementé par la Clean Air Act.

Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement (SARA) Titre III Informations :

SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Catégories de danger : Reportez-vous à la section 2 pour la classification des risques OSHA.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) soumis aux exigences de déclaration de la section 313 de SARA (40 CFR 372) :

Règlements des États

ÉTATS-UNIS. Règlements d'État Proposition 65 de la Californie :



AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à un produit chimique, y compris le Toluène, reconnu par l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, voir www.P65Warnings.ca.gov.

Règlements internationaux

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

UE REACH : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Inventaire Australien des substances chimiques : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Inventaire chinois des produits chimiques et substances chimiques existants : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Liste de produits chimiques coréenne : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Inventaire des chimiques et substances chimiques aux Philippines : Ce produit est un médicament et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucun requis.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger HMIS :

Santé : 3* Inflammabilité : 1 Risques physiques : 1

*Danger chronique pour la santé.

Texte intégral des mentions de danger et abréviations utilisées dans la section 3 :

Aq. Chronique 2 Toxicité chronique aquatique Catégorie 2

Lésions des yeux 1 Lésions oculaires graves Catégorie 1

Repr. 2 Toxicité reproductrice, Catégorie 2

Sensib. cutanée 1A Sensibilisateur de la peau Catégorie 1A

Sensib. cutanée 1B Sensibilisateur cutanée Catégorie 1B

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H361df Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Remplace : 07 Décembre 2020

Date de mise à jour : 13 Juin 2022

Résumé de la révision : Mise à jour de trois ans. Révisé pour le règlement (EC) 2020/878, modifications des sections 2, 3, 9, 11, 12, 14, 15 et 16.

Sources de données : US NLM Chem ID Plus et HSDB, FDS de la substance pour les composants, site Web d'enregistrement ECHA REACH, sites Web des pays pour les limites d'exposition professionnelle.